

UN 11 2 2 Y

OCT 26 1976



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/C.4/31/8
21 octobre 1976

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente et unième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 25 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

QUESTION DE LA COTE FRANCAISE DES SOMALIS

Demande d'audition

Note du Secrétariat : La communication suivante est distribuée aux membres de la Quatrième Commission conformément à une décision prise par ladite commission à sa 8ème séance, qui s'est tenue le 20 octobre 1976.

Télégramme daté du 15 octobre 1976, adressé au Président de la Quatrième Commission par le Président de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance (LPAT)

Djibouti

Le parti de la Ligue populaire africaine pour l'indépendance de Djibouti envoie une délégation aux Nations Unies pour prendre la parole en qualité de pétitionnaire devant la Quatrième Commission. Cette délégation, composée de trois personnes, est dirigée par M. Ahmed Dini. Nous demandons qu'elle soit admise à prendre la parole comme l'année dernière.

Le Président,
Hassan GOULED

76-20371

(1 p.)